



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2020-069

PUBLIÉ LE 3 MARS 2020

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2020-03-03-006 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc SENATEUR Sous-Préfet de l'arrondissement d'Istres (7 pages)	Page 3
13-2020-03-03-003 - Arrêté portant délégation de signature à Madame Cécile MOVIZZO, Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, Directrice de la Sécurité, Police Administrative et Réglementation (8 pages)	Page 11
13-2020-03-03-004 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Michel BENTOUNSI, Responsable de l'Unité Départementale des Bouches du Rhône de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Provence Alpes Côte d'Azur (12 pages)	Page 20

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2020-03-03-006

Arrêté portant délégation de signature
à Monsieur Jean-Marc SENATEUR
Sous-Préfet de l'arrondissement d'Istres



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PREFECTURE
SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Pôle Coordination Administrative

RAA n°

Arrêté portant délégation de signature
à **Monsieur Jean-Marc SENATEUR**
Sous-Préfet de l'arrondissement d'Istres

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code civil ;

Vu le code de la route ;

Vu le code rural ;

Vu le code électoral ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1671 du 28 décembre 2009 sur l'expérimentation de la déconcentration des décisions individuelles relatives aux demandes d'acquisition de la nationalité française ;

Vu le décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012 modifié, relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret 2014-134 du 17 février 2014 relatif à l'organisation des services de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône et aux attributions du Préfet de Police ;

Vu le décret du Président de la République en date du 25 juillet 2014 portant nomination de Monsieur **Serge GOUTEYRON** en qualité de Sous-Préfet d'Aix-en-Provence ;

Vu le décret du Président de la République en date du 20 avril 2015 portant nomination de Monsieur **Jean-Marc SENATEUR** en qualité de Sous-Préfet d'Istres ;

Vu le décret n° 2015-510 en date du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du Président de la République en date du 03 juin 2016 portant nomination de Monsieur **Michel CHPILEVSKY** en qualité de sous-préfet d'Arles ;

Vu le décret du Président de la République du 22 novembre 2017 portant nomination de Monsieur **Pierre DARTOUT**, en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-01-15-006 du 15 janvier 2020 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

A R R E T E

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Jean-Marc SENATEUR**, Sous-Préfet d'Istres, dans les matières et pour les actes ci-après énumérés, dans la limite de l'arrondissement.

TITRE 1^{er} – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Élections

1.1.1 Opérations préparatoires au déroulement des élections municipales complémentaires prévues à l'article L. 258 du code électoral en vue desquelles la convocation des électeurs est faite par le sous-préfet en application des dispositions de l'article L. 247 du code précité ;

1.1.2 Délivrance des récépissés de déclarations de candidature aux élections municipales et communautaires.

1.2 Sépultures et opérations funéraires

1.2.1 Autorisations de création ou d'agrandissement des cimetières, situés à la fois à moins de 35m des habitations et à l'intérieur du périmètre aggloméré des communes urbaines ;

1.2.2 Autorisations de création des chambres funéraires.

1.3 Enquêtes publiques

1.3.1 Enquêtes en vue de l'établissement de servitudes de passage des lignes électriques et des ouvrages de transport de gaz ;

1-3-2 Enquêtes publiques demandées par la SNCF et/ou SNCF Réseau pour la suppression des passages à niveau, aqueducs, siphons.

TITRE II - POLICE ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE

2.1 Police des étrangers

2.1.1 Signature des titres de séjour dont le traitement est déconcentré en sous-préfecture (renouvellement des cartes de résident, des cartes de séjour temporaire, des cartes de séjour pluriannuelles toutes nationalités confondues) ;

2.1.2 Délivrance des documents de circulation pour étrangers mineurs (DCEM) ;

2.1.3 Délivrance des prolongations de visas ;

2.1.4 Délivrance des visas de retour.

2.2 Police administrative

2.2.1 Délivrance des récépissés de brocanteurs et colporteurs ;

2.2.2 Autorisation des épreuves sportives cyclistes et pédestres sur la voie publique ou dans les lieux non ouverts à la circulation publique ;

2.2.3 Autorisations de transport de corps et de cendres en dehors du territoire métropolitain dans les conditions prévues aux articles R. 2213-22 et 2213-24 du code général des collectivités Territoriales ;

2.2.4 Autorisation d'inhumation et de crémation au-delà du délai légal ;

2.2.5 Autorisation d'inhumation dans les propriétés privées ;

2.2.6 Autorisation de lâchers de pigeons voyageurs ;

2.2.7 Infraction à la législation sur les produits stupéfiants et à la législation sur le travail : de la procédure contradictoire jusqu'à l'arrêt de fermeture ;

2.2.8 Autorisation de courses de taureaux ;

2.2.9 Délivrance des permis de chasser et des licences de chasse ;

2.2.10 Décisions relatives aux associations loi 1901, sur la totalité du territoire départemental ;

2.2.11 Opposition à la sortie du territoire des mineurs ;

2.2.12 Identifications des propriétaires de véhicules pour les services de police ou de gendarmerie ou pour les compagnies d'assurances.

TITRE III - ADMINISTRATION COMMUNALE

3.1 Acceptation des démissions des adjoints des communes de l'arrondissement telles qu'elles sont prévues par l'article L. 2122-15 du code général des collectivités territoriales ;

3.2 Modification aux limites territoriales des communes et transfert de leur chef-lieu ;

3.3 Détachement d'une section de commune ou d'une portion de territoire d'une commune soit pour la rattacher à une autre commune, soit pour l'ériger en commune séparée ;

3.4 Création de la commission syndicale, prévue à l'article L- 5222-1 du code général des collectivités territoriales, chargée de l'administration des biens et droits indivis entre plusieurs communes de l'arrondissement ;

3.5 Recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité ;

3.6 Attestation de non recours contre les actes communaux ;

3.7 Autorisation partielle de dérogation à l'obligation d'assurance des communes pour les dommages pour les travaux réalisés par celles-ci ou par les groupements de communes ;

3.8 Constitution, dissolution, adhésions et retraits de communes, modifications des conditions initiales de fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale

réunissant des communes de l'arrondissement ;

3.9 Notification des arrêtés rendus par les receveurs des finances pour l'apurement des comptes de gestion des collectivités territoriales ;

3.10 Établissement des certificats de quitus délivrés à la demande des receveurs des finances pour les comptables des collectivités territoriales de leur ressort.

TITRE IV – AFFAIRES DIVERSES

4.1 Compétences générales

4.1.1 Autorisations de désaffectation d'édifices culturels ;

4.1.2 Procès verbaux de la commission d'arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (arrêté préfectoral n°2013073-0007 du 14 mars 2013) ;

4.1.3 Procès verbaux de la commission d'arrondissement pour l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public (arrêté préfectoral n°2013051-0011 du 20 février 2013) ;

4.1.4 Tout acte pris en application du dispositif de prévention des expulsions locatives ;

4.1.5 Tout acte relatif au logement social ainsi que tous les mémoires contentieux relevant de la législation du Droit au logement opposable (DALO) et liquidation d'astreintes y afférant ;

4.1.6 Octroi des congés annuels du personnel de la sous-préfecture ;

4.1.7 Décompte du temps de présence effectif des agents, acquisition et validation des crédits d'heures dans le cadre du dispositif d'enregistrement du temps de travail ainsi que des jours ARTT et compte épargne temps ;

4.1.8 Validation des autorisations d'absence et congés ;

4.1.9 Pièces comptables (contrats, bons de commande...) se rapportant à la sous-préfecture.

4.2 Pouvoirs propres du corps préfectoral

4.2.1 Demande d'octroi du concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion locative ;

4.2.2 Dossiers relatifs aux recours pour dommages causés par le refus de prêter le concours de la force publique en matière d'expulsion locative ;

4.2.3 Demande d'octroi du concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion et d'évacuation de campements illicites ;

4.2.4 Mise en demeure et évacuation forcée des occupants illicites d'un terrain conformément à la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et en particulier les articles 27 et 28 portant sur l'accueil et l'habitat des gens du voyage ;

4.2.5 Mise en demeure de quitter les lieux en cas d'introduction et de maintien dans le domicile d'autrui et mise en œuvre de l'évacuation forcée conformément à l'article 38 de la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable ;

4.2.6 Analyses et suites à donner en cas de recours devant les juridictions administratives ou de droit commun portant sur les situations relevant des deux alinéas précédents ;

4.2.7 Signature, à la demande du préfet, de toute convention d'intérêt local engageant l'État ;

Article 2

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Jean-Marc SENATEUR** pour les actes

entrant dans le cadre de la mission spécifique de coordination en matière de mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage confié à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres par Monsieur le Préfet par lettre de mission.

L'ensemble de cette mission sera conduite sur la totalité du territoire départemental. Monsieur **Jean-Marc SENATEUR** bénéficiera pour la mener à bien du concours des services de l'Etat concernés.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Jean-Marc SENATEUR**, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée, à l'exclusion des matières énumérées au Titre IV alinéa 4.2 et des recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité, par Madame **Josiane HAAS-FALANGA**, attachée hors classe, Conseillère d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, Secrétaire Générale de la sous-préfecture et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, dans la limite de leurs attributions respectives par :

- Madame **Odile BROCH**, attachée principale, cheffe du bureau de la sécurité et des relations avec les collectivités territoriales,
- Madame **Laure BERNARD**, attachée principale, cheffe du bureau de l'économie, de l'emploi et de l'environnement,
- Madame **Emilie BOUDAILLE**, attachée principale, cheffe du bureau de la police administrative et des étrangers,
- Madame **Chantal LUCCHI**, attachée principale, cheffe du bureau de la cohésion sociale,
- Madame **Christine BOISSON**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe du bureau de la cohésion sociale
- Madame **Isabelle MONNIER**, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe à la cheffe du bureau de l'économie, de l'emploi et de l'environnement,
- Madame **Adeline LEMAIRE**, secrétaire administrative, adjointe à la cheffe du bureau de la sécurité et des relations avec les collectivités territoriales,
- Madame **Christine NICOT-MASSON**, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe à la cheffe du bureau de la police administrative et des étrangers,
- Madame **Cristina DEVANTOY**, secrétaire administrative, adjointe à la cheffe du bureau de la police administrative et des étrangers.
- Madame **Claude MARTIN**, secrétaire administrative, cheffe de la section logement du bureau de la cohésion sociale.

En cas d'absence ou en cas d'empêchement concomitant de Monsieur **Jean-Marc SENATEUR**, Madame **Josiane HAAS-FALANGA**, Madame **Emilie BOUDAILLE**, Madame **Christine NICOT-MASSON** et Madame **Cristina DEVANTOY**, la délégation concernant les autorisations de transport de corps hors du territoire métropolitain et les dérogations au délai légal d'inhumation et de crémation pourra être exercée par :

- Madame **Odile BROCH**, attachée principale,
- Madame **Laure BERNARD**, attachée principale,
- Madame **Chantal LUCCHI**, attachée principale,
- Madame **Christine BOISSON**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

Article 4

S'agissant des matières visées au Titre II alinéa 2.1, la délégation de signature conférée à Monsieur **Jean-Marc SENATEUR** pourra être exercée par :

- Madame **Josiane HAAS-FALANGA**, attachée hors classe, Conseillère d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, Secrétaire Générale de la sous-préfecture,
- Madame **Odile BROCH**, attachée principale, cheffe du bureau de la sécurité et des relations avec les collectivités territoriales,
- Madame **Emilie BOUDAILLE**, attachée principale, cheffe du bureau de la police administrative et des étrangers,
- Madame **Laure BERNARD**, attachée principale, cheffe du bureau de l'Économie, de l'Emploi et de l'Environnement,
- Madame **Chantal LUCCHI**, attachée principale, cheffe du bureau de la cohésion sociale,
- Madame **Christine BOISSON**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe du Bureau de la Cohésion Sociale,
- Madame **Christine NICOT-MASSON**, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe à la cheffe du bureau de la police administrative et des étrangers,
- Madame **Cristina DEVANTOY**, secrétaire administrative, adjointe à la cheffe du bureau de la police administrative et des étrangers.

Pour les récépissés et la prorogation des récépissés par :

- Madame **Josiane HAAS-FALANGA**, attachée hors classe, Conseillère d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, Secrétaire Générale de la sous-préfecture,
- Madame **Emilie BOUDAILLE**, attachée principale, cheffe du bureau de la police administrative et des étrangers,
- Madame **Christine NICOT-MASSON**, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe à la cheffe du bureau de la police administrative et des étrangers,
- Madame **Cristina DEVANTOY**, secrétaire administrative, adjointe à la cheffe du bureau de la police administrative et des étrangers.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Jean-Marc SENATEUR**, la signature de pièces comptables et les pouvoirs de décisions consentis à l'article 1er, titre IV alinéa 4.2 du présent arrêté ainsi que les recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité seront exercés par Monsieur **Michel CHPILEVSKY**, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Arles, ou Monsieur **Serge GOUTEYRON**, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence.

Article 6

En application de la réglementation sur les commissions de sécurité et d'accessibilité et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Josiane HAAS-FALANGA**, Secrétaire Générale de la sous-préfecture d'Istres, délégation est donnée pour présider les réunions de la commission d'arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et de la commission d'arrondissement pour l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public, ainsi que

pour signer les procès verbaux qui s'y rapportent, à :

- Madame **Odile BROCH**, attachée principale, cheffe du bureau de la sécurité et des relations avec les collectivités territoriales,
- Madame **Adeline LEMAIRE**, secrétaire administrative, adjointe à la cheffe du bureau de la sécurité et des relations avec les collectivités territoriales,
- Madame **Nathalie LORENZI**, secrétaire administrative au bureau de la sécurité et des relations avec les collectivités territoriales.

Article 7

L'arrêté numéro 13-2018-10-22-007 du 22 octobre 2018 est abrogé.

Article 8

La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Istres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 03 mars 2020

Le Préfet

signé

Pierre DARTOUT

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2020-03-03-003

Arrêté portant délégation de signature
à Madame Cécile MOVIZZO,
Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de
l'Outre-Mer,
Directrice de la Sécurité, Police Administrative et
Réglementation



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE
SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Pôle Coordination Administrative
RAA

Arrêté portant délégation de signature
à **Madame Cécile MOVIZZO**,
Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer,
Directrice de la Sécurité, Police Administrative et Réglementation

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du Président de la République du 22 novembre 2017 portant nomination de Monsieur **Pierre DARTOUT**, en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel n° 19/1379/A du 21 août 2019 portant nomination de Madame **Cécile MOVIZZO** dans un emploi fonctionnel de Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer en qualité de Directrice de la Sécurité, Police Administrative et Réglementation ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-01-15-006 du 15 janvier 2020 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu la note de service de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône portant affectation de Madame **Cécile MOVIZZO**, Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, en qualité de Directrice de la Sécurité, Police Administrative et Réglementation ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Madame **Cécile MOVIZZO**, Directrice de la Sécurité, Police Administrative et Réglementation, dans les matières et pour les actes ci-après énumérés :

- les correspondances courantes ainsi que les attestations et les copies conformes entrant dans le cadre des attributions de la direction, hormis les attributions transférées au Préfet de Police des Bouches-du-Rhône par décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012, susvisé,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel de la direction,
- les documents et correspondances se rapportant aux activités de la Direction de la Sécurité, Police Administrative et Réglementation, ainsi que leur contentieux.

A) Compétences générales

- expressions de besoin et engagements juridiques se rapportant à la direction de la sécurité, police administrative et réglementation, dans la limite de 5.000 euros T.T.C.

B) Au titre du bureau des polices administratives en matière de sécurité

1) Agents verbalisateurs et de contrôle

- agrément des agents de contrôle de la caisse de mutualité sociale agricole Provence-Azur,
- approbation du dispositif mis en place par les sociétés de transport public pour procéder à des relevés d'identité,
- agrément des agents verbalisateurs.

2) Explosifs

- habilitation à l'emploi, la mise en œuvre et le tir d'explosifs,
- agrément des préposés et salariés du titulaire d'une autorisation d'exploitation, ayant connaissance de mouvements des produits explosifs ou intervenant en vue de l'entretien des équipements de sécurité,
- certificat d'acquisition d'explosifs et bons de commande,
- autorisation de transport d'explosifs,
- Autorisation individuelle d'exploitation et validation des études de sûreté des entreprises fabriquant ou exploitant les explosifs.

3) Casinos et cercles de jeux

- avis relatifs aux agréments et autorisations relevant de la compétence du Ministère de l'Intérieur.

4) Délivrance des autorisations de domiciliations d'entreprise pour le département des Bouches-du-Rhône.

5) Affaires aéronautiques et aéroportuaires

- autorisation et refus de manifestations aériennes,

- dérogations de survol à basse altitude en agglomération et pénétration en ZRT et ZIT,
- création de ZIT ou ZRT,
- créations d'hélistations et hélisurfaces,
- création et mise en service des plates-formes U.L.M,
- autorisation d'utiliser les hélisurfaces ou hydrosurfaces ou espaces similaires d'atterrissage d'aéronefs,
- autorisations et refus de lâchers de ballons,
- autorisation de vols de nuit ou hors hauteurs réglementaires pour les aéronefs télépilotes (drones).
- délivrance des cartes d'autorisation permanente d'utiliser les hélisurfaces et hydrosurfaces.

6) Manifestations sportives

- autorisation et refus d'autorisation des épreuves sportives et concentrations sportives sur la voie publique et dans les lieux non ouverts à la circulation,
- récépissé de déclaration de manifestations sportives et concentrations sportives non soumises à autorisation,
- homologation de circuits.

7) Chiens dangereux

- habilitation des formateurs pour les propriétaires de chiens dangereux.

8) Grand port maritime de Marseille

- habilitations à pénétrer dans les zones d'accès restreint (ZAR) du GPMM et agréments à exercer les fonctions d'agent chargé des visites de sécurité (ACVS) au sein des ZAR du GPMM.

9) Dossiers divers

- traitement de dossiers ponctuels de police administrative relevant d'autres réglementations, dont les sanctions sur le Min Arnavaux,
- permis de visite aux détenus hospitalisés en milieu somatique,
- raves-parties.

10) Correspondances diverses

- réponses aux interventions autres que celles émanant d'élus,
- correspondances adressées aux ministères ne portant pas sur des questions de principe,
- ensemble des correspondances nécessaires à l'instruction des dossiers.

C) Au titre du Bureau de la Circulation Routière

1) Enseignement de la conduite et animation des stages de récupération de points :

- Délivrance, retrait et suspension de l'agrément des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière,
- Délivrance, retrait et suspension de l'agrément des associations qui s'appuient sur la formation à la conduite et à la sécurité routière pour faciliter l'insertion ou la réinsertion sociale ou professionnelle,
- Remise des diplômes et modifications à apporter concernant les brevets pour l'exercice de la

profession d'enseignement de la conduite automobile et de la sécurité routière pour les épreuves ayant eu lieu avant le 31/12/2019,

- délivrance, retrait et suspension de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière et de l'autorisation d'animer des stages de sensibilisation à la sécurité routière,
- Délivrance, retrait et suspension de l'agrément des centres de formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.
- Mesures administratives à l'encontre de ces activités,

2) Droits à conduire :

- Mesures administratives consécutives à un examen médical,
- Mesures portant reconstitution de points du permis de conduire suite à stage de sensibilisation à la sécurité routière,
- Délivrance du récépissé de remise de permis de conduire invalidé pour solde de points nuls,
- Organisation des commissions médicales préfectorales (Aix-en-Provence, Arles et Marseille),
- Délivrance et retrait d'agrément des médecins agréés, des centres de tests psychotechniques,
- Convocation d'office à une visite médicale en commission.
- Délivrance et retrait des agréments des installateurs de dispositifs d'anti-démarrage par éthylotest électronique,

3) Taxis - Voitures de transport avec chauffeur (VTC) :

- Délivrance, suspension et retrait de la carte professionnelle de conducteur de taxi, VTC, et de conducteur de véhicule motorisé à deux ou trois roues,
- Délivrance, suspension et retrait des agréments octroyés aux écoles de formation en vue de la préparation aux examens de conducteur de taxi, aux formations continues et aux formations de la mobilité, en vue de la préparation à l'examen de conducteur VTC et aux formations continues et en vue de la préparation à l'examen de conducteur de véhicule motorisé deux trois roues (VMDTR) et aux formations continues,
- Documents relatifs à la commission locale de transports publics particuliers de personnes,
- Décisions prises en application des dispositions de la loi n°77-6 du 3 janvier 1977 modifiée relative à l'exploitation des voitures dites de petite remise et du décret n° 73-225 du 2 mars 1973 modifié relatif à l'exploitation des taxis et voitures de remise,
- Actes relatifs à l'exploitation d'autorisations de taxis sur l'emprise de l'aéroport Marseille-Provence,
- Mesures administratives à l'encontre de ces activités.

4) Professions réglementées :

- Délivrance de l'attestation préfectorale d'aptitude physique à la conduite de véhicules (art.R221-10 code de la route),
- Délivrance et retrait des agréments des centres de contrôle technique,
- Délivrance et retrait des agréments des contrôleurs techniques,
- Mesures administratives à l'encontre de ces activités,
- Agrément des gardiens de fourrière,
- Convocation de la commission départementale de sécurité routière (section restreinte),
- Suivi et contrôle des tableaux de bord établis par les gardiens de fourrière sur le département des Bouches-du-Rhône,
- Documents relatifs au protocole d'accord en vue de l'indemnisation des gardiens de fourrière,

- Documents relatifs à l'indemnisation des gardiens de fourrière.

5) Conventions d'habilitation et d'agrément des professionnels au système d'immatriculation des véhicules

6) Attributions spécifiques :

- Documents relatifs à la commission départementale de sécurité routière (formation plénière siégeant en cas de consultation sur la mise en place d'itinéraires de déviation de poids-lourds).

7) Correspondances diverses ne soulevant pas de problèmes de principe et réponses aux interventions.

Article 2

Dans le cadre de la délégation consentie à l'article 1 du présent arrêté et sous l'autorité de Madame la directrice de la sécurité : police administrative et réglementation, délégation de signature est donnée pour les attributions de leur bureau à :

- Madame **Carine LAURENT**, Attachée Principale, cheffe du Bureau des Polices Administratives en Matière de Sécurité (BPAMS).
- Monsieur **Pierre INVERNON**, Attaché, chef du Bureau de la Circulation Routière (BCR)

Article 3

A) Bureau des Polices Administratives en Matière de Sécurité

Dans le cadre des dispositions des articles 1 et 2 du présent arrêté, délégation de signature est donnée, dans la limite des attributions propres au Bureau des Polices Administratives en Matière de Sécurité à :

- Madame **Marie-Hélène GUARNACCIA**, Attachée, adjointe au chef de bureau, pour signer les documents suivants :

- habilitations à pénétrer dans les zones d'accès restreint (ZAR) du GPMM et agréments à exercer les fonctions d'agent chargé des visites de sécurité (ACVS) au sein des ZAR du GPMM,
- autorisations de vols de nuits ou hors hauteurs réglementaires pour les aéronefs télépilotes (drones),
- accusé de réception de la demande d'agrément des agents verbalisateurs,
- récépissé de déclaration aux revendeurs d'objets mobiliers,
- autorisation et refus de lâchers de ballons,
- récépissé de demande d'agrément ou d'autorisation en matière de produits explosifs,
- accusés de réception en matière de dépôt d'une déclaration ou demande d'autorisation d'une manifestation sportive ou d'homologation de circuit motorisé,
- correspondances courantes ainsi que les attestations et les copies conformes entrant dans le cadre des attributions du bureau.

- Madame **Stéphanie DUPUY**, Secrétaire Administrative de Classe Supérieure, cheffe de la mission sécurité, pour signer les documents suivants :

- récépissé de déclaration aux revendeurs d'objets mobiliers,

- réception de demande d'agrément ou d'autorisation en matière de produits explosifs,
- habilitations à pénétrer dans les zones d'accès restreint (ZAR) du GPMM et agréments à exercer les fonctions d'agent chargé des visites de sécurité (ACVS) au sein des ZAR du GPMM,
- accusé de réception de la demande d'agrément des agents verbalisateurs,
- correspondances courantes ainsi que les attestations et les copies conformes entrant dans le cadre des attributions du bureau.

- Madame **Eurielle JULLIAND**, Secrétaire Administrative de Classe Supérieure, cheffe de la mission police administrative, pour signer les documents suivants:

- les correspondances courantes et les copies conformes relevant de ses attributions.

- Madame **Christine LEGAL**, Secrétaire Administrative de Classe Normale, cheffe du pôle ZAR, pour signer les documents suivants:

- les habilitations à pénétrer dans les zones d'accès restreint (ZAR) du GPMM et agréments à exercer les fonctions d'agent chargé des visites de sécurité (ACVS) au sein des ZAR du GPMM,
- les correspondances courantes relevant de ses attributions.

- Madame **Garance MURAILLE**, Secrétaire Administrative de Classe Normale, pour signer les documents suivants:

- les demandes de pièces réglementaires manquantes aux dossiers et les bordereaux d'envoi et courriers pour notification et information,

- Madame **Sabine GAULIER**, Secrétaire administrative de Classe Normale, pour signer les documents suivants :

- les demandes de pièces réglementaires manquantes aux dossiers et les bordereaux et courriers d'envoi pour notification et information.

- Madame **Elisabeth ABADIE**, Adjointe Administrative Principale de 1ère Classe, pour signer les documents suivants :

- les demandes d'enquête aux services de police et de gendarmerie, les demandes de pièces réglementaires manquantes aux dossiers et les bordereaux et courriers d'envoi pour notification et information.

- Madame **Laurence ZEOFILO**, Adjointe Administrative, pour signer les documents suivants :

- les demandes d'enquête aux services de police et de gendarmerie, les demandes de pièces réglementaires manquantes aux dossiers et les bordereaux et courriers d'envoi pour notification et information.

- Monsieur **Jean-Michel GENESTA**, Secrétaire Administratif de Classe Supérieure, pour signer les documents suivants :

- demandes d'enquête aux services de police et de gendarmerie, les demandes de pièces réglementaires manquantes aux dossiers et les bordereaux et courriers d'envoi pour notification et information.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Carine LAURENT**, la délégation de signature qui lui est consentie au titre de cet article sera exercée par Madame **Marie-Hélène GUARNACCIA**, adjointe au chef du bureau, ou en cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Marie-Hélène GUARNACCIA**, par Mesdames **Stéphanie DUPUY** et **Eurielle JULLIAND**, dans le cadre des attributions relevant de leur mission.

B) Bureau de la Circulation Routière

Dans le cadre des dispositions des articles 1 et 2 du présent arrêté, délégation de signature est donnée dans la limite des attributions propres au Bureau de la Circulation Routière à :

- Madame **Hélène CARLOTTI** Secrétaire Administrative de Classe Exceptionnelle, adjointe au chef de bureau, pour les attributions du pôle droits à conduire,
- Madame **Laurie-Anne BOUSSANT**, Secrétaire Administrative de Classe Supérieure, adjointe au chef de bureau, pour les attributions du pôle professions réglementées,
- Madame **Nadia NEDJMA**, Secrétaire Administrative de Classe Supérieure, pour les attributions du pôle professions réglementées.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Pierre INVERNON**, la délégation de signature qui lui est consentie au titre de l'article 2 sera assurée par Mesdames **Hélène CARLOTTI** et **Laurie-Anne BOUSSANT**.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Madame **Cécile MOVIZZO**, de Madame **Carine LAURENT**, de Madame **Marie-Hélène GUARNACCIA**, de Madame **Stéphanie DUPUY** et de Madame **Eurielle JULLIAND**, la délégation de signature qui leur est consentie au titre du Bureau des Polices Administratives en Matière de Sécurité sera exercée par Madame **Linda HAOUARI**, cheffe du Bureau des Armes et par Monsieur **Pierre INVERNON**, chef du Bureau de la Circulation Routière.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Madame **Cécile MOVIZZO**, de Monsieur **Pierre INVERNON**, de Madame **Hélène CARLOTTI** et de Madame **Laurie-Anne BOUSSANT**, la délégation de signature qui leur est consentie au titre du Bureau de la Circulation Routière sera exercée par Madame **Carine LAURENT** cheffe du Bureau des Polices Administrative en Matière de Sécurité et par Madame **Linda HAOUARI**, cheffe du Bureau des Armes.

Article 7

L'arrêté numéro 13-2020-02-13-001 du 13 février 2020 est abrogé.

Article 8

La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 03 mars 2020

Le Préfet

signé

Pierre DARTOUT

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2020-03-03-004

Arrêté portant délégation de signature
à Monsieur Michel BENTOUNSI,
Responsable de l'Unité Départementale des Bouches du
Rhône
de la Direction Régionale des Entreprises, de la
Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi Provence Alpes Côte d'Azur



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE
SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE
ET DE L 'APPUI TERRITORIAL
Pôle Coordination Administrative

Arrêté portant délégation de signature
à **Monsieur Michel BENTOUNSI**,
Responsable de l'Unité Départementale des Bouches du Rhône
de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi Provence Alpes Côte d'Azur

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée, relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles, conférant au préfet une compétence de droit commun pour prendre les décisions précitées ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié, relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié, relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du Président de la République du 22 novembre 2017 portant nomination de Monsieur **Pierre DARTOUT**, en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté interministériel du 30 décembre 2009 portant nomination des directeurs régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, du 18 avril 2012, portant nomination de Monsieur **Michel BENTOUNSI** en qualité de directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale des Bouches-du-Rhône, pour une durée de cinq ans à compter du 1er juin 2012 ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et du Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social du 1^{er} mars 2017 portant prorogation du mandat de Monsieur **Michel BENTOUNSI** pour une durée de trois ans ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

A R R E T E

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Michel BENTOUNSI**, responsable de l'unité départementale des Bouches du Rhône de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- Les ampliations de décisions et d'arrêtés préfectoraux ;
- **Les décisions, actes administratifs et correspondances dans les domaines suivants :**

<u>N° de COTE</u>	<u>NATURE du POUVOIR</u>	<u>CODE DU TRAVAIL</u> <u>ou</u> <u>AUTRE CODE</u>
<u>A-SALAIRES</u>		
<u>A-1</u>	Etablissement du tableau des temps nécessaires à l'exécution des travaux des travailleurs à domicile.	Art. L 7422-2
<u>A-2</u>	Fixation du salaire horaire minimum et des frais d'atelier ou accessoires des travailleurs à domicile	Articles L 7422-6 L7422-11
<u>A-3</u>	Fixation de la valeur des avantages et prestations en nature entrant dans le calcul de l'indemnité de congés payés.	Art. L3I41-25
<u>B - CONSEILLERS DES SALARIES</u>		
<u>B-1</u>	Décision arrêtant la liste des conseillers du salarié	D.1232-5 et D.1232-6 du code du travail
<u>B-2</u>	Décisions en matière de remboursement de frais des déplacements réels ou forfaitaires exposés par les conseillers du salarié.	Art D 1232.7 et 8
<u>B-3</u>	Décision en matière de remboursement aux employeurs des salaires maintenus aux conseillers du salarié pour l'exercice de leur mission.	Art L1232.11
<u>N° de COTE</u>	<u>NATURE du POUVOIR</u>	<u>CODE DU TRAVAIL</u> <u>ou</u> <u>AUTRE CODE</u>
<u>C - REPOS HEBDOMADAIRE</u>		
<u>C-1</u>	Instruction, consultation et délivrance des autorisations individuelles de dérogation au repos dominical.	Art L 3132 20 ArtL3132 23
<u>C-2</u>	Instruction et consultation pour les fermetures hebdomadaires au public des établissements d'une profession.	Art. L 3132-29

<u>N° de COTE</u>	<u>NATURE du POUVOIR</u>	<u>CODE DU TRAVAIL ou AUTRE CODE</u>
<u>D - CONFLITS COLLECTIFS</u>		
<u>D-1</u>	Engagement des procédures de conciliation ou de médiation au niveau départemental.	Art. L 2523-2 Art. R. 2522-14
<u>E - EMPLOI DES ENFANTS et JEUNES de MOINS de 18 ANS</u>		
<u>E-1</u>	Délivrance, retrait des autorisations individuelles d'emploi des enfants dans les spectacles, les professions ambulantes et comme mannequins dans la publicité et la mode.	Art. L 7124-1
<u>E-2</u>	Délivrance, renouvellement, suspension, retrait de l'agrément de l'agence de mannequins lui permettant d'engager des enfants.	Art. L 7124-5
<u>E-3</u>	Fixation de la répartition de la rémunération perçue par l'enfant entre ses représentants légaux et le pécule, autorisation de prélèvement.	Art. L 7124-9 Art. R 7124-31

<u>N° de COTE</u>	<u>NATURE du POUVOIR</u>	<u>CODE DU TRAVAIL ou AUTRE CODE</u>
<u>F - APPRENTISSAGE ET ALTERNANCE</u>		
<u>F-1</u>	Décision d'opposition à l'engagement d'apprentis et à la poursuite des contrats en cours.	Art. L 6223-1 et L 6225-1 à L 6225-3 Art. R 6223-16 et Art. R 6225-4 A R 6225-8
<u>F-2</u>	Délivrance d'agrément de maître d'apprentissage pour les personnes morales de droit public.	Loi 92-675 du 17/07/1992 Décret 92-258 du 30/11/1992
<u>F-3</u>	Décision d'attribution et de retrait d'agrément aux personnes morales de droit public pour l'engagement d'apprentis.	Loi 92-675 du 17/07/1992 Décret 92-1258 du 30/11/1992
<u>F-4</u>	Délivrance, renouvellement, suspension, retrait de l'agrément des cafés et brasseries pour employer ou recevoir en stage des jeunes de 16 à 18 ans suivant une formation en alternance.	Art. L 4153-6 Art. R 4153-8 et R 4153-12 Art. L 2336.4 du Code de la Santé Publique
<u>F-5</u>	Contrôle de la validité de l'enregistrement des contrats d'apprentissage privé et public	L 6224-5 Circulaire du 13/11/1993
<u>G - MAIN D'ŒUVRE ETRANGERE PLACEMENT AU PAIR</u>		
<u>G-1</u>	Délivrance ou refus de délivrance d'une autorisation de travail et/ou d'un changement de statut.	Art. L 5221-1 et suivants
<u>G-2</u>	Délivrance ou refus de délivrance d'un renouvellement d'autorisation de travail.	R 5221-34 à R 5221-36
<u>G-3</u>	Autorisation de placement au pair de stagiaires "aides familiales".	Accord européen du 21/11/1999 Circulaire n° 90.20 du 23/01/1999
<u>G-4</u>	Visa de la convention de stage d'un étranger	R 313-10-1 à R 313-10-4 du CESEDA et Circulaire du 31/07/2009 et Décret du 29/05/2009 n°2009-609

<u>N° de COTE</u>	<u>NATURE du POUVOIR</u>	<u>CODE DU TRAVAIL ou AUTRE CODE</u>
<u>H-EMPLOI</u>		
<u>H-1</u>	Dispositif d'indemnisation de l'activité partielle	Art. L 5122-1 et L 5122-2 Art. R 5122-1 à R 5122-26
<u>H-2</u>	Conventions FNE, notamment : <ul style="list-style-type: none"> •d'allocation temporaire dégressive, •d'allocation de congé de conversion, •de financement de la cellule de reclassement •aide au passage à temps partiel Convention de formation et d'adaptation professionnelle Cessation d'activité de certains travailleurs salariés GPEC Convention d'allocation pour cessation anticipée d'activité	Les articles ci-dessous concernent la totalité du point H-2 Art. L 5111-1 à L 5111-2 Art. L 5123-1 à L 5123-9 R 5123-3 à R 5123-41 Circulaire DGEFP 2004-004 du 30/06/2004 Circulaire DGEFP 2008-09 du 19/06/2008
<u>H-3</u>	Convention d'aide au conseil à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences et convention pour préparer les entreprises à la GPEC. Aide aux actions de formation pour l'adaptation des salariés (agrément des plans de formation d'entreprise)	Art. L 5121-3 D 5121-7 L 5121-4 R5121-14 à R 5121.22
<u>H-4</u>	Décision d'opposition à la qualification d'emplois menacés prévue aux articles L.2242-16 et L.2242-17.	D 2241-3 et D 2241-4
<u>H-5</u>	<u>Pour les entreprises soumises aux obligations de revitalisation (LI233-84 et suivants) :</u> Lettre de notification à l'entreprise de son assujettissement à l'obligation de revitalisation. Demande de réalisation d'études d'impact social et territorial	<u>D 1233-38 du Code du Travail</u>

H-6	Agrément relatif à la reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière et de Production (SCOP).	Loi n° 47.1775 du 10/09/1947 Loi n° 78.763 du 19/07/1978 Loi n° 92.643 du 13/07/1992 Décret n° 87.276 du 16/04/1987 Décret n° 93.455 du 23/03/1993 Décret n° 93.123 1 du 10/11/1993
H-7	Agrément des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC).	Art. 36 de la Loi n° 2001-624 du 17/07/2001 Décret du 21/02/2002
H-8	Attribution, extension, renouvellement et retrait des agréments « entreprise solidaire d'utilité sociale».	Art. R 3332-21-3 Loi N° 2014-856 du 30/07/2014 Décret 2015-719 du 23/06/2015
H-9	Dispositifs locaux d'accompagnement.	Circulaires DGEFP n° 2002-53 du 10/12/2002 et n° 2003-04 du 04/03/2003
H-10	Décisions de maintien ou d'abandon du remboursement de l'aide financière EDEN	Art. L.5141-2 à L 5141-6 Art. R.5141-1 à R 5141-33 Circ. DGEFP 2008-09 du 19/06/2008
H-11	GARANTIE JEUNES La présidence de la commission d'attribution et de suivi et les compétences qui y sont rattachées	Article R 51 31 – 17 du Code du Travail

H-12	Contrat relatif aux activités d'adultes relais	Art. L 5134-100 et L 5134-101 L 5313-1 et R 5313 -1 et suivants
<u>H-13</u>	Missions Locales	L 53 14 -1 et 2
<u>H-14</u>	Maisons de l'Emploi	L 5313-1 et R 5313-1 et suivants
<u>H-15</u>	Attribution, extension, renouvellement, retrait d'agrément d'une association ou d'une entreprise de services à la personne.	Art. L 7232-1 et suivants
<u>H-16</u>	Toutes décisions relatives aux conventions de promotion de l'emploi incluant les accompagnements des contrats en alternance par les GEIQ.	Art. D 6325-24 Loi n° 2014-856 du 30/07/2014 Circulaire DGEFP n° 97.08 du 25/04/1997
<u>H-17</u>	Toutes décisions et conventions relatives à l'insertion par l'activité économique.	Art. L 5132-2 et L 5132-4 Art. R 5132-44 -et R 5132-45
<u>H-18</u>	Placement privé : enregistrement de la déclaration préalable à l'exercice d'activité de placement	Art. R 5323-1 et suivants L 5323-1
<u>N° de CÔTE</u>	<u>NATURE du POUVOIR</u>	<u>CODE DU TRAVAIL</u> <u>ou</u> <u>AUTRE CODE</u>
<u>I - GARANTIE DE RESSOURCES des TRAVAILLEURS PRIVES D'EMPLOI</u>		

<u>I-1</u>	Décisions suite à recours gracieux formés par les personnes privées d'emploi contre les notifications de trop-perçu émises par Pôle emploi relatives aux allocations du régime d'indemnisation de solidarité.	Article L 5312-1 Du code du travail
<u>I-2</u>	Décisions de suppression, temporaire ou définitive, et de réduction du revenu de remplacement ainsi que les décisions relatives à la condition d'aptitude au travail.	Articles L 5426-2 et L 5426-4 et R. 5426-1 à R 5426-14 du Code du Travail
<u>I-3</u>	Fonctionnement de la commission de recours gracieux.	Article R 5426-12 du Code du Travail
<u>I-4</u>	Décisions d'appliquer une amende administrative lors de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de faire obtenir des primes et aides de retour à l'emploi.	Articles L 5426-5 à L 5426-9 et R. 5426-15 à R 5426-17 du Code du Travail
<u>N° de COTE</u>	<u>NATURE du POUVOIR</u>	<u>CODE DU TRAVAIL</u> <u>ou</u> <u>AUTRE CODE</u>
<u>J - FORMATION PROFESSIONNELLE ET CERTIFICATION</u>		
<u>J-1</u>	Délivrance des titres professionnels du ministère chargé de l'emploi et validation de jury.	Loi N° 2002-73 du 17/01/2002 Décret n° 2002-1029 du 02/08/2002 Arrêté du 09/03/2006
<u>J-2</u>	Remboursement des rémunérations perçues par les stagiaires AFPA abandonnant, sans motif valable, leur stage de formation.	Art. R 6341-45 à R 6341-48
<u>J-3</u>	VAE • Recevabilité VAE • Gestion des crédits	Loi N° 2002-73 du 17 janvier 2002 Décret n°2002-615 du 26/04/2002 Circulaire du 27/05/2003

<u>J-4</u>	Habilitation du jury pour la délivrance de titre du ministère chargé de l'emploi	R338-6 Code Education Nationale
<u>J-5</u>	Délivrance de duplicata de titre du ministère chargé de l'emploi	R338-7 Code Education Nationale
<u>K - TRAVAILLEURS HANDICAPES</u>		
<u>K-1</u>	Agrément des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement en faveur des travailleurs handicapés	Art. L 5212-8 et R 5212-12 à R 5212-18
<u>K-2</u>	Subvention d'installation d'un travailleur handicapé	Art. R. 5213-52 Art. D 5213-53 à D 5213-61
<u>K-3</u>	Aides financières en faveur de l'insertion en milieu ordinaire de travail des travailleurs handicapés	Art. L 5213-10 Art. R.5213-33 à R 5213-38
<u>K-4</u>	Prime pour l'embauche d'un jeune handicapé en contrat d'apprentissage	Art. L 6222-38 Art. R.6222-55 à R6222-58 Arrêté du 15/03/1978
<u>K-5</u>	Conventionnement d'organismes assurant une action d'insertion de travailleurs handicapés.	Art L 5211-2 Circulaires DGEFP n°99-33 du 26/08/1999 et n° 2007-02 du 15/01/2007
<u>L - MEDAILLES DU TRAVAIL</u>		

<u>L-1</u>	Délivrance des diplômes portant attribution des médailles d'honneur du travail Délivrance des diplômes portant attribution des médailles d'honneur agricoles Délivrance des diplômes portant attribution de la médaille d'honneur du travail	Décret n° 84-591 du 4 juillet 1984 modifié Décret n° 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié
<u>L-2</u>	Délivrance des médailles du travail	Décret 1984 modifié Délégation du Ministre du Travail au Préfet
<u>M -CAISSE DES CONGES PAYES</u>		
<u>M-1</u>	Agrément des contrôleurs des caisses de congés payés	L 3141-33 D 3141-11
<u>N - FERMETURE ADMINISTRATIVE POUR INFRACTIONS CONSTITUTIVES DE TRAVAIL ILLEGAL</u>		
<u>N-1</u>	Instruction des demandes de fermeture administrative émises par les services de contrôle et des recours gracieux formés par les employeurs	Art. L. 8272-2 Art. R. 8272-7 à R. 8272-9
<u>N-2</u>	Instruction des exclusions des marchés émises par les services de contrôle	Art. L. 8272-4 Art R 8272-10 et R 8272-11

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Michel BENTOUNSI**, la présente délégation de signature est donnée à Monsieur **Jérôme CORNIQUET**, directeur délégué.

Article 2

En application du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié et dans le cadre de ses attributions et compétences visées à l'article 1, délégation de signature est donnée à Monsieur **Michel BENTOUNSI**, responsable de l'unité départementale des Bouches du Rhône, de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, à l'effet de définir, par arrêté pris en mon nom, la liste de ses subordonnés habilités à signer les actes à sa place, s'il est lui-même absent ou empêché.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Michel BENTOUNSI**, la présente délégation de signature est donnée à Monsieur **Jérôme CORNIQUET**, directeur délégué.

Article 3

Sont exclus de la présente délégation :

- la signature des conventions passées au nom de l'Etat avec le département, une ou plusieurs communes, leurs groupement ainsi que leurs établissements publics (article 59 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004),
- la signature des conventions de revitalisation (L 1233-85),
- les décisions portant attribution de subventions ou de prêts de l'Etat aux collectivités locales, aux établissements et organismes départementaux, communaux et intercommunaux,
- les notifications de ces subventions ou prêts aux collectivités locales, établissements et organismes bénéficiaires,
- les correspondances relatives au contrôle de légalité prévu par le titre I de la loi du 2 mars 1982,
- les instructions ou circulaires aux collectivités territoriales,
- les arrêtés ayant un caractère réglementaire,
- toutes correspondances adressées aux cabinets ministériels (les autres correspondances étant sous le régime du sous-couvert),
- toutes correspondances adressées aux parlementaires français et européens, au président du conseil régional et au président du conseil général, ainsi que les réponses aux interventions des parlementaires et des conseillers généraux lorsqu'elles portent sur les compétences relevant de l'Etat, à l'exception de celles concernant l'inspection du travail.

Article 4

L'arrêté numéro 13-2019-03-04-001 du 04 mars 2019 est abrogé.

Article 5

La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches du Rhône et le Directeur en charge de l'Unité Départementale des Bouches du Rhône de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Bouches du Rhône.

Fait à Marseille, le 03 mars 2020

Le Préfet

signé

Pierre DARTOUT